RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ du 23 novembre 2011

portant nomination du président du Conseil national du froid

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu l'arrêté du 26 mai 1999 fixant la composition et le fonctionnement du Conseil national du froid,

ARRÊTENT

Article 1er

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 26 mai 1999 fixant la composition et le fonctionnement du Conseil national du froid, M. MARCHAL (Philippe), ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé, à compter du 1^{er} février 2012, président du Conseil national du froid pour une durée de cinq ans en remplacement de M. LUCAS (Louis), démissionnaire.

Article 2

L'arrêté interministériel du 12 novembre 2008 portant nomination du président du Conseil national du froid est abrogé.

Article 3

Le directeur général de la prévention des risques, le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services et la directrice générale de l'alimentation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Fait le

2 3 NOV. 2011

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Pour la ministre et par sitégation Le directeur général de la prévention des risques LAURENT MICHEL

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Pour le Hisièrre et par Délégation L'Adjointe au Gref de Service

S.METZ-LARUE

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Pour le Minjerre et par délégation La Directrice Générale de l'Alimentation

Pascale BRIAND